



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/lutte-contre-les-exclusions/un-silence-inquietant-du-gouvernement-sur-la-pauvrete>

Un silence inquietant du gouvernement sur la pauvreté

📅 Publié le 25 avril 2025

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Dans la suite du courrier envoyé le 18 mars dernier au Premier ministre, le collectif ALERTE, appuyé aujourd'hui par plusieurs parlementaires, appelle le gouvernement à respecter ses obligations légales

en matière de réduction de la pauvreté.

Les responsables d'associations de solidarité du collectif ALERTE ont adressé le 18 mars au Premier ministre un recours gracieux pour lui rappeler ses obligations légales en matière de réduction de la pauvreté. En ce sens, il lui a été demandé de définir un objectif quantifié de la pauvreté pour les 5 ans à venir et de reprendre la remise au Parlement d'un rapport annuel sur le sujet. Il s'agit en effet d'une obligation prévue dans la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA). Modifiant les dispositions de l'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles, elle érige la lutte contre la pauvreté au rang d'impeératif national et impose au gouvernement de définir un objectif quantifié de réduction de la pauvreté et de rendre compte, chaque année, au Parlement, des conditions de réalisation de cet objectif, ainsi que des mesures et des moyens financiers mis en œuvre pour y satisfaire.

Ce courrier, pour l'heure sans réponse, a été également l'occasion de rappeler l'importance de la société civile et du rôle joué par les associations, notamment dans la préservation et le maintien des liens sociaux. En ce sens, les associations d'ALERTE ont demandé à être partie prenante de la fixation de cet objectif de réduction de la pauvreté pour les cinq prochaines années.

Le silence du gouvernement est considéré comme un refus au bout de deux mois selon la loi. Aujourd'hui, à un peu plus d'un mois de l'échéance, une vingtaine de parlementaires déposent une question écrite au gouvernement lui demandant de respecter cette obligation légale.

Car la pauvreté a un coût social et économique qui pèse lourdement sur nos finances publiques. Lutter contre la pauvreté est un investissement social qui engendrera des bénéfices économiques et sociaux bien supérieurs au strict montant de la dépense publique.

Communiqué de presse du 23/04/2025

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche
113.26 Ko